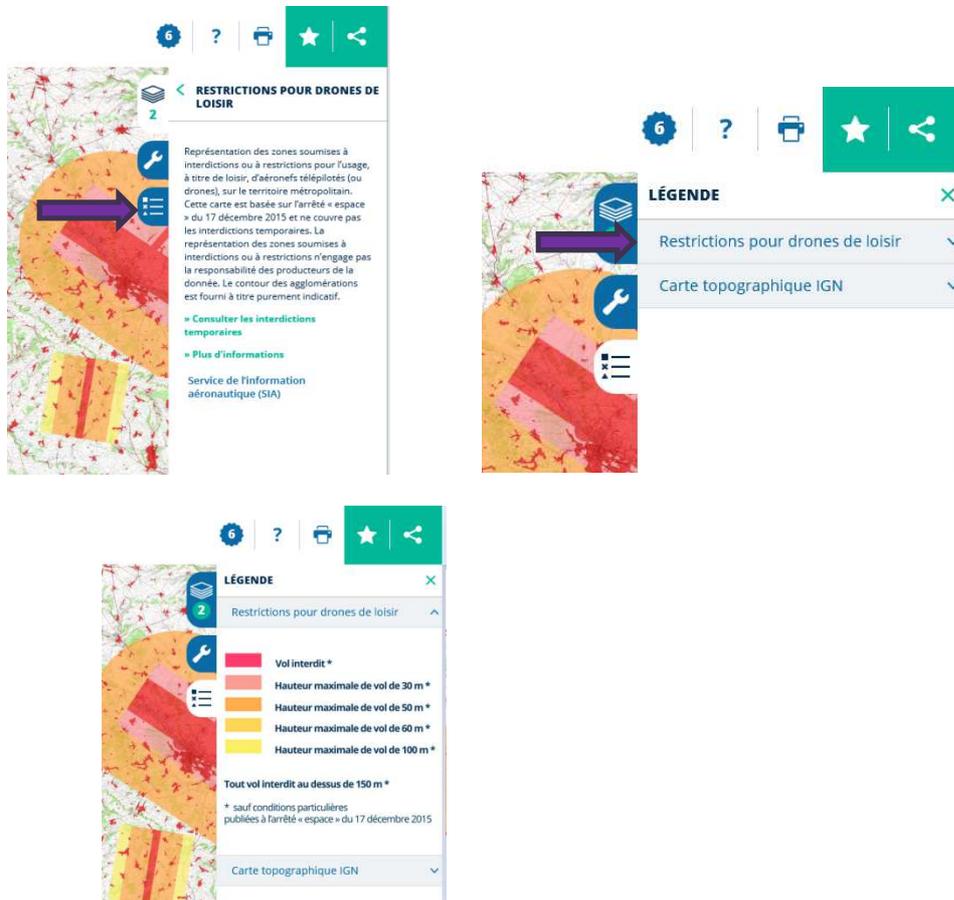


# Pour bien utiliser la carte des restrictions pour drones de loisir : la réponse aux questions les plus fréquentes

Comment accéder à la légende ? .....	1
Comment activer la géolocalisation ? .....	2
Est-il autorisé de voler dans un parc ou au-dessus d'un cours d'eau en agglomération ? .....	3
Comment éviter les établissements interdits de survol ? .....	4
À quoi correspondent les hexagones ? .....	4
Comment vérifier la hauteur maximale de vol autorisée ? .....	5
Comment en savoir plus ? .....	5

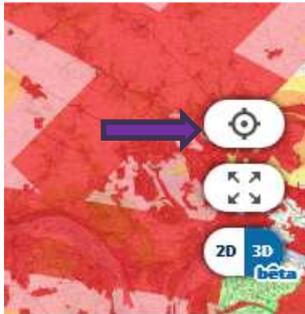
## Comment accéder à la légende ?

Il est possible d'accéder à la légende via les menus situés en haut à droite de la carte



## Comment activer la géolocalisation ?

Cliquer sur l'icône en bas à droite du site.

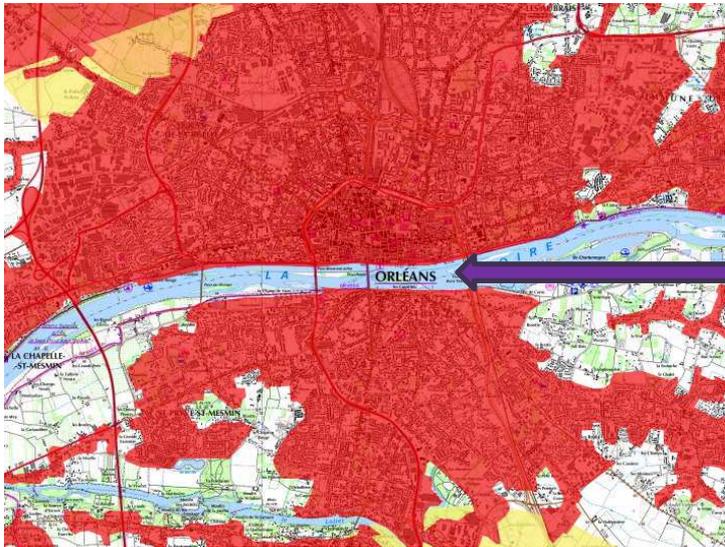


Le geoportail propose de partager la localisation.



Accepter.

## Est-il autorisé de voler dans un parc ou au-dessus d'un cours d'eau en agglomération ?



Cours d'eau en agglomération : vol interdit sauf conditions particulières



Jardin public ou parc en agglomération : vol interdit sauf zone désignée à cet effet par le préfet territorialement compétent

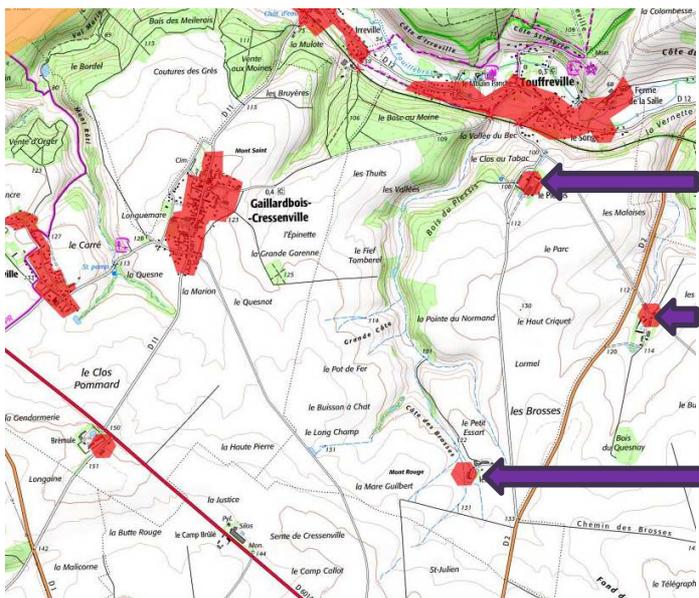
## Comment éviter les établissements interdits de survol ?

Listés à l'AIP section ENR 5.0, les établissements interdits de survol sont représentés par un disque rouge de 200 m de rayon. Tout l'établissement est interdit de survol et pas uniquement le disque rouge.



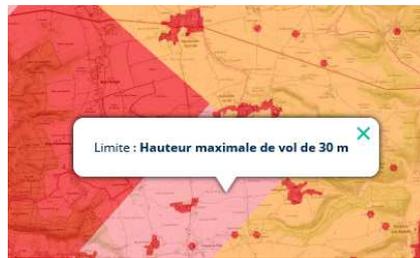
## À quoi correspondent les hexagones ?

Les hexagones matérialisent la présence de hameaux dans les environs. Leur positionnement est toutefois peu précis. Une étude est en cours pour améliorer ce point.



## Comment vérifier la hauteur maximale de vol autorisée ?

Un clic « bouton de gauche » sur une zone permet d'afficher une « bulle » qui donne la hauteur maximale de vol autorisée sans contrainte.



**Le contour des agglomérations n'est donné qu'à titre indicatif**

## Comment en savoir plus ?

Sur le site <http://www.developpement-durable.gouv.fr/drones-loisir-et-competition>, il est possible d'accéder à la réglementation en vigueur, au guide aéromodélisme modèles réduits et drones de loisir, à la notice des règles d'usages d'un drone de loisir.